



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4070047

N/REF : 31/05/2024 14H47 C:025467 I:31704
V/REF : 001673
V/Email reçu le Vendredi 31/05/2024 à 14H47

ONV CHEZ ALLIADE HABITAT
Centre de paiement
173 Avenue Jean Jaures
CS 30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 7128
IMMEUBLE : VAL LAMARTINE
465-467-469, RUE LAMARTINE
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Dardilly, le 05 Juillet 2024

Référence Marché: Lot 13-Ag.Beauj.Val de Saône
LOCALISATION : ALLEE N 467 RUE LAMARTINE - LOGEMENT 418023 AU RDC PORTE 3503
CONTACTER MR CAMPOS POUR ACCES LOGEMENT TEL 06 61875179
MOTIF : INTERVENIR POUR LA MISE EN SECURITE ELECTRIQUE AVEC CONSUEL SUR UN
LOGEMENT DE TYPE T4 (ELB205)
Donneur d'ordre : M. D. GUYENNON por

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Entretien, diagnostic logements

LE 21/06 A 10H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT 418023 AU RDC
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET DES APPAREILLAGES
CONTROLE DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES ET VERIFICATION DES TERRES
CONTROLE DES INTERRUPTEURS DIFFERENTIELS
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE

SUITE AU DIAGNOSTIQUE ELECTRIQUE DU LOGEMENT AVEC CONSUEL SOUS SECTION 4
SELON LA NORME FD C16-600, REALISATION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES
NECESSAIRES A LA MISE EN SECURITE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU
LOGEMENT, SOIT :

CHAMBRE 3 :
- FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UNE PRISE DE COURANT ENCASTREE

REPRISE ECLAIRAGE POINT DE CENTRE, POSE D'UNE DOUILLE ET AMPOULE
MANQUANTE

CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION - OK

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 30/06/24 à 19H51 M. D. GUYENNON por



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4070047

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	35,87	35,87
1,00	ELB205-Diagnostic logement SS4	1	134,15	134,15
1,00	EL1360-FP.Ampoules LED 9W E27	1	8,13	8,13
1,00	EL0410-Rempl.Douille Ampoule électrique	1	5,21	5,21
1,00	ELA840-Rempl.Prise Courant 10/16A 2P+T	1	26,67	26,67
1,00	ELA060-Rempl.Boite.Dériv.Ecast.Appareill	1	30,86	30,86
TOTAL H.T.				240,89
T.V.A. a 10,00%				24,08
TOTAL T.T.C.En EURO				264,97

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Alliade Habitat
Référence à rappeler
Commande N° 001673
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

ENVOI PAR MAIL : contact@ames-electricite.fr

3105-1447

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Beaujolais Val de Saône2
Emetteur : MR GUYENNON David

Prestation Parties Privatives

Travaux : Logement vacant - réalisation d'un Consule Elec, à réaliser entre le 3/06/2024 et le 14/06/2024

Logement vacant----Pour l'accès au logement merci de prendre contact avec le--commercialisateur du logement - Mr CAMPOS - qui a les clés - 06 61 87--51 79

VAL LAMARTINE (ONV 0007 467L 467L)
467 RUE LAMARTINE
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Logement n°418023 , porte n°3503, Rez-de-chaussée,
Type 4

Occupant : (CA : /)

	H.T. (€)	Quantité	Montant HT(€)	Taux TVA
ELB205 - DIAG ELEC LOGEMENT SS4 / .Electricite VAL LAMARTINE (ONV 0007 467L) Diag élec logement avec CONSUEL suivant norme FD C 16-600 SOUS SECTION4 La prestation comprend, - vérification de la présence d'un appareil général de commande et de protection accessible - vérification de la présence et de l'adéquation d'un dispositif différentiel à l'origine de l'installation, de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre - vérification du respect des règles liées aux zones dans les salles d'eau et la présence d'une liaison équipotentielle, - vérification de la protection des conducteurs et leur dimensionnement de manière à ne pas risquer la surcharge - vérification de la présence de matériels et appareillages incomplets vétustes, inadaptés et/ou détériorés ainsi q	141,21	1,00	141,21	10,00 %
EL0010 - FORFAIT DEPLACEMENT / .Electricite VAL LAMARTINE (ONV 0007 467L) Forfait déplacement électricité pour travaux d'électricité La prestation comprend Intervention en parties privatives : - Prise en charge de la demande - Contact avec le locataire et Prise de rendez vous - Dans le cas d'un logement vacant : récupération des clés auprès d'ALLIADE HABITAT - Déplacement avec prise en charge des frais afférents jusqu'au lieu d'intervention comprenant l'aller et le retour - Prise en charge de tous les frais liés aux déplacements nécessaires - Nota : 1 Forfait déplacement par bon de commande quelque soit le nombre d'intervention nécessaire Intervention en partie communes: - Prise en charge de la demande - Contact avec le gardien de la résidence + Prise de RV sic	37,76	1,00	37,76	10,00 %

Virement CE
30 jours réception fact. (*)
(*) Sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT (10,00)	178,97 €
Total TVA 10,00 %	17,90 €
Total HT	178,97 €
Total TTC	196,87 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

ONV CHEZ Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

**BON DE
COMMANDE****Alliade Habitat**
Référence à rappeler
Commande N° 001673
EXEMPLAIRE FOURNISSEURENVOI PAR MAIL : contact@ames-electricite.fr

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail.

Il s'engage également à :

- | | |
|--|---|
| ☞ Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation | ☞ Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention |
| ☞ Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions | ☞ Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux |
| ☞ Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives | ☞ Respecter les interdictions de fumer |
| ☞ Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE) | ☞ Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention |
| ☞ Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens | ☞ Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR |

Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés.

En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer l'ordonnateur de la commande.